



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
ADIL de Côte-d'Or – Demande de subvention pour l'année 2023

Créée en 1980, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte-d'Or (association loi 1901) apporte, dans le cadre d'une prestation gratuite pour les consultants, des conseils dans les domaines fiscal, juridique, technique et financier en matière d'habitat (accession à la propriété, location, copropriété, ...).

Cette association, comptant actuellement sept salariés, bénéficie d'une subvention de Dijon métropole depuis 2001 compte tenu de ses missions d'intérêt général.

Son budget prévisionnel 2023 repose sur un montant de 361 181 €.

Il est rappelé que l'activité de l'association ne dégagne aucune recette et que ses produits reposent principalement sur des subventions émanant d'Action Logement (22,14%), de l'État (18,95%), du Conseil Départemental de Côte-d'Or (16,88%), de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or (11,07%), d'autres partenaires (14,35%) et de Dijon métropole.

Pour mémoire, depuis 2018, la subvention accordée par Dijon métropole s'élève à 60 000 €.

Pour 2023, l'ADIL sollicite auprès de Dijon Métropole une subvention d'un montant de 61 000 €.

Au vu du cadre budgétaire adopté pour cet exercice, il est proposé de maintenir le niveau de la subvention de la Métropole à 60 000 €, un montant représentant 16,61 % du budget prévisionnel de l'association.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte-d'Or – 4 rue Paul Cabet 21000 Dijon -, au titre de ses missions d'intérêt général dans le domaine de l'habitat, une subvention d'un montant de 60 000 € pour l'exercice 2023 dont le mandatement interviendra en un seul versement ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN POUR : 37 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN

